



Hébergement sans contrat écrit

Par **titiche**, le **24/11/2010** à **19:30**

Bonjour,

en poste depuis Sept 2010 en Guyane, je suis "hébergée" en chambre chez l'habitant, dans une villa. J'ai obtenu avec peine un certificat d'hébergement, et un reçu chaque mois, quand je paye mon loyer, en espèces.

Malgré mes demandes insistantes pour signer un contrat, je n'ai obtenu satisfaction. Je n'arrive pas à obtenir une location ailleurs, étant donné la crise du logement dans ce département, cela peut prendre du temps.

Je souhaiterais connaître le droit dans cette situation, afin de le soumettre par courrier recommandé à mes "logeurs".